



MAIRIE LE BELLAY EN VEXIN

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250411-15_2025-DE

EXTRAIT AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°15

DATE DE LA CONVOCATION 08/04/2025	L'an deux mille vingt cinq Le onze avril à dix-huit heures et quarante-cinq minutes.
DATE D’AFFICHAGE AU PUBLIC 08/04/2025	Le conseil municipal régulièrement et légalement convoqué s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. BAZOT Ludovic, maire de la commune
NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 8 Présents : 6 Absent représenté : 1 Absent : 1 Votants : 7	<u>Etaient présents</u> : Elizabeth DUFOUR - Patricia BAZOT - Isabelle ROBERT - Olivier MAUGER - Olivier FLIGNY <u>Absent représenté</u> : Laurent RONDEAU (pouvoir à Mme DUFOUR) <u>Absent</u> : José MATIAS CARVALHO DE MOURA <u>Secrétaire de séance</u> : Elizabeth DUFOUR Le quorum étant atteint durant toute la délibération
DÉLIBÉRATION N°15 OBJET : Convention Territoriale Globale	Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale, Vu le Code de l’action sociale et des familles, Vu l’arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l’Action sociale des Caisses d’allocations familiales (Caf) ; Vu la Convention d’Objectifs et de Gestion (COG) arrêtée entre l’Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), Vu la délibération du Conseil d’Administration de la Caisse d’Allocations Familiales du Val d’Oise (CAF) en date du 27 février 2024 concernant la stratégie de déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG), Vu la délibération n° D_2025_03_17 du Conseil Communautaire de la CCVC du 27 mars 2025,

Liberté • Égalité • Fraternité



Adresse :
Grande Rue Prolongée
95750 LE BELLAY-EN-VEXIN
Tél : 01 34 67 42 75

Mail : mairie@lebellayenvexin.com
Site : www.lebellayenvexin.fr
Jours & horaires : du lundi au jeudi 9h à 13h (fermé mercredi)
Vendredi 13h30 à 19h Permanence élu : samedi de 10h à 11h30



Considérant la nécessité de renouveler la signature de la Convention Territoriale Globale initiée par la CAF,

Considérant que la Convention Territoriale Globale consiste à signer un partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et la Communauté de Communes Vexin Centre.

Considérant que ce projet est établi à partir d'un diagnostic tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant les acteurs concernés : habitants, les élus, associations, les collectivités territoriales ...

Considérant qu'elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la commune ou communauté de communes.
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements.
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.
-

Considérant que les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles concernent :

- L'aide aux familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.
- Le soutien à la fonction parentale et la facilitation des relations parents-enfants.
- L'accompagnement des familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.
- La création des conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.
-

Considérant que la CAF du Val d'Oise, la MSA, la Communauté de Communes Vexin Centre et les communes du territoire, s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la convention.

Considérant que la CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF, la MSA et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

Considérant que la commune non-signataire ne bénéficiera pas de l'ensemble des financements possibles, proposé par les partenaires dans le cadre de cette convention.




Vu le projet de convention

Envoyé en préfecture le 18/04/2025

Reçu en préfecture le 18/04/2025

Publié le

ID : 095-219500543-20250411-15_2025-DE

	<p>Le conseil municipal après en avoir délibéré procède au vote à main levée à la demande de la majorité des conseillers :</p> <p>Décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le projet de Convention Territoriale Globale</p>
<p>CACHET MAIRIE</p> 	<p>Fait à le BELLAY EN VEXIN, le 15/04/2025</p> <p>EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME</p> <p>Le Maire,</p>  <p>Ludovic BAZOT</p> <p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Elizabeth DUFOUR</p>